



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2024-208-1.25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2024-208 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2024-208-1.25 modifiant le règlement n° 2024-208 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2025 ;

QUE ce règlement a pour objet d'abroger le rabais prévu au règlement de taxation pour le camp de jour estival étant donné les modifications apportées par la MRC de Coaticook aux modalités de paiement et de subvention pour le camp Kionata ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 23^e jour du mois d'avril 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général